

Vendredi, 25 mai 2012

2012-05-25

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le vendredi, vingt-cinq mai deux mille douze (25-05-12) à dix-sept heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr (arrivé à 17 h 30)  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

### **ORDRE DU JOUR (suite)**

- 1° Défi handicap des Sources ;
- 2° Soumission marche pieds ;
- 3° Cauca - adhésion à la Régie des 3 Monts ;
- 4° Coordination du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie - Action 5 ;
- 5° Dérogation mineure : Jacqueline Sauriol et Adrien Pellerin ;
- 6° Dérogation mineure : Doris et Michel Hardy ;
- 7° Rencontre des municipalités - projet Parc régional du Mont Ham ;
- 8° Projet Pacte rural - Garage municipal ;
- 9° Comité consultatif d'urbanisme - remplacement de Céline Poirier et Joël Larrivée ;
- 10° Mise en demeure de Bell Alliant ;
- 11° Varia ;
  - 11.1° Projet Pacte rural - Abri à l'école Notre-Dame de Lourdes ;
  - 11.2° Facture de son pour le Festival du Bûcheron ;
  - 11.3° Tracteur à pelouse ;
  - 11.4° OTJ ;
  - 11.5° Étude de potentiel de développement - Projet domiciliaire - Tourisme et agroalimentaire ;
  - 11.6° Acquisition d'outils pour le garage municipal.

### **DÉFI HANDICAP DES SOURCES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui relatif au transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE même si la municipalité ne fait pas encore parti de Transbestos, les membres du conseil sont d'avis que le transport se doit d'être plus disponible et plus régulier ;

201205-090

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité appui Défi Handicap des Sources dans leur démarche pour bonifier et optimiser le service de transport adapté sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée

## **SOUSSION MARCHÉ PIEDS POUR CAMION SILVERADO**

201205-091

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission du Garage Leroux & Frères pour l'acquisition de marche pieds incluant l'installation au coût total de 511.64 \$.

Adoptée

## **CAUCA - ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Adrien a accepté l'offre d'adhésion de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts ;

201205-092

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une résolution adoptée par les membres du conseil à CAUCA pour les informer de ce changement.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

## **COORDINATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE - ACTION 5**

CONSIDÉRANT la réception de l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique en date du 24 novembre 2011 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 février 2012 soit la date d'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'organiser un service d'entraide mutuelle de protection contre les incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT QUE la loi autorise une telle organisation en commun, en vertu des articles 569 du Code municipal et 468 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie concernant une entente intermunicipale prévue au schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un coordonnateur pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC  
RÉSOLUTION 2012-01-7891 ;

CONSIDÉRANT la charge de travail pour la réalisation des actions inscrits au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'action 5 du plan de mise en œuvre qui se lit comme suit « Élaborer et entériner, avec la collaboration des municipalités, les ententes requises ou réviser celles existes (entraide automatique, entraide mutuelle, fourniture de service, délégation de compétence) afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma. » ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC des Sources, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention, tel que prévu dans les plans de mise en oeuvre, découlant du schéma de couverture de risques incendie, de chacune des municipalités de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir l'entraide mutuelle, selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre ;

201205-093

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la municipalité de Saint-Adrien délègue la tâche d'effectuer le travail d'organisation et de coordination pour la mise en plan de l'action 5 inscrit au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Sources ;

QUE la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté effectue l'entrée des données nécessaires pour la municipalité de Saint-Adrien pour assurer le déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma ;

QUE la coordination et la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre s'effectue en collaboration avec les services incendie du territoire de la MRC et le centre d'appels régionalisé CAUCA via leur logiciel de déploiement automatisé ;

QU'une fois les données mise en place dans le logiciel CAUCA le conseil de la municipalité de Saint-Adrien autorise l'activation des entraides automatisées avant sa mise en place pour la réalisation de l'action 5 du plan de mise en œuvre du schéma.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE  
JACQUELINE SAURIOL ET ADRIEN PELLERIN**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier le plan d'implantation et d'intégration architecturale de Madame Jacqueline Sauriol et Monsieur Adrien Pellerin ;

CONSIDÉRANT QUE Le projet consiste à déplacer un gazébo vers l'arrière de la propriété et le remplacer par la construction d'une structure de bois fermé par une fenestration qui englobera une terrasse et un SPA, la construction aura 38 pieds par 16 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE Le règlement prescrit un nombre maximale de 2 bâtiments complémentaires alors que la présente demande vise à l'implantation d'un 3e bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pellerin s'est présenté à la réunion pour exposer son projet, il a expliqué qu'en raison des grands vents qui balais sa propriété il est inconfortable d'utiliser le SPA. Il a fait également valoir que de préparer le gazébo actuel pour en faire un bâtiment fermé en totalité par des vitres n'est pas souhaitable pour plusieurs raisons de logistiques et a expliqué qu'il désire plutôt déplacer ce gazébo vers l'arrière et construire une nouvelle structure mieux adapté au besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme comprennent la demande et croient que le terrain est suffisamment grand pour permettre l'implantation d'un 3e bâtiment complémentaire. De plus, la vocation de Centre de bien-être de l'immeuble a une influence directe sur cette demande de dérogation puisqu'il s'agit ici d'une démarche logique visant à faire prospérer ce commerce. On fait également mention de l'esthétisme de l'ensemble des bâtiments qui compose actuellement le patrimoine construit de la propriété qui normalement devrait être garant de celui à construire ;

201205-094

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

ET résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appui la décision du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE  
DORIS ET MICHEL HARDY**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier le plan d'implantation et d'intégration architecturale de Messieurs Michel et Doris Hardy ;

CONSIDÉRANT QUE La demande vise à régulariser la situation non conforme du bâtiment qui ne respecte pas la marge de recule latérale ;

CONSIDÉRANT QUE Plusieurs membres du comité sont natifs de Saint-Adrien et tendent à confirmer que la localisation des bâtiments est tel quel depuis plusieurs décennies. Certains membres croient que les bâtiments pourraient être mieux entretenus, mais tous conviennent qu'il est inutile d'en faire mention dans les recommandations. Étant donné l'impossibilité de connaître la date de construction ou de modification des bâtiments et du témoignage de certain des membres, l'argumentation prend fin ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme croit que la dérogation devrait être acceptée sans autre recommandation ;

201205-095

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

ET résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appui la décision du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS - PROJET PARC  
RÉGIONAL DU MONT HAM**

Le maire, Pierre Therrien informe les membres du conseil que la rencontre pour notre municipalité et la municipalité d'Ham-Sud aura lieu le 12 juin 2012 à 19 h au Mont Ham. Une invitation sera envoyée à Jacqueline Sauriol et Adrien Pellerin (Centre de bien-être Eau Soleil Le Vent), Gilles Pellerin ainsi qu'à Denise Sauriol et Michel Hivon (Délices des Caprices) pour qu'ils assistent à cette rencontre.

**PROJET PACTE RURAL  
PROJET D'EMBELLISSEMENT GARAGE MUNICIPAL**

201205-096

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le maire, Pierre Therrien au Pacte rural pour un montant total de 3 635 \$ soit 2 908 \$ financé par le Pacte rural et 727 \$ financé par la municipalité.

Adoptée

## **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant que Madame Céline Poirier et Monsieur Joël Larrivée ont demandé à la municipalité d'être remplacé sur le comité consultatif d'urbanisme, la directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil de cette demande. Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine séance.

## **MISE EN DEMEURE DE BELL ALLIANT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un suivi du dossier aux membres du conseil.

## **PROJET PACTE RURAL ABRI À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES**

201205-097

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le maire, Pierre Therrien au Pacte rural pour un montant total de 2 200 \$ soit 1 700 \$ financé par le Pacte rural et 500 \$ financé par l'École Notre-Dame de Lourdes.

Adoptée

## **FACTURE DE SON FESTIVAL DU BÛCHERON**

Le conseiller, Onil Giguère informe la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme de déduire la facture de son de la subvention des Loisirs Saint-Adrien.

## **TRACTEUR À PELOUSE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'un agent du Contrôle routier a intercepté David Nadeau avec le tracteur à pelouse appartenant à la municipalité étant donné que le tracteur n'était pas immatriculé. La municipalité recevra une contravention d'ici peu par la poste.

## **OTJ**

Le conseiller Onil Giguère informe les membres du conseil que seulement 2 stagiaires ont été subventionné pour l'OTJ. Les Loisirs Saint-Adrien devront assumer environ 1 000 \$ pour la rémunération de l'animatrice de l'OTJ.

## **ÉTUDE DE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT - PROJET DOMICILIAIRE, TOURISME ET AGROALIMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris  
connaissances des études effectuées par la  
Firme Urbanex ainsi que la Firme Desjardins  
Marketing stratégique ;

201205-098

Pour ce motif, il est résolu à l'unanimité des membres

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien ont choisi l'étude effectuée par la Firme Desjardins Marketing stratégique.

Adoptée

### **ACQUISITION D'OUTILS POUR LE GARAGE MUNICIPAL**

201205-099

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien achète des «taps», des serres ainsi que des équerres pour un montant de 800 \$.

Adoptée

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

201205-100

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

